

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions du Maire

OBJET: FIXATION DES PARTICIPATIONS FAMILIALES AUX STAGES DES ESPACES-JEUNES 2022 DÉCISION N° DM-22-121 EN DATE DU 04 AVRIL 2022

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-20-493 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Régis TOURNE en qualité d'adjoint au Maire ;

CONSIDÉRANT la nécessité de déterminer les tarifs des stages organisés par les Espaces jeunes pour l'année 2022 ;

DÉCIDE

DE FIXER la participation familiale pour chaque séance de stage à 4€;

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme, L'Adjoint au maire chargé de la jeunesse et du sport,

Signé

Régis TOURNE

Accusé Réception en Préfecture :

094-219400801-20220404-Imc1H9560H1-AR Date de réception en Préfecture : 04/04/2022

Date de Publication : 04/04/2022